

Année 5	Sem 1	<b>MEMOIRES DU DIPLOME</b>	12 ECTS	40 heures
---------	-------	----------------------------	---------	-----------

#### **NOM ET QUALITE DU OU DES ENSEIGNANTS**

**Thierry De Beaumont**, journaliste  
**Manolita Filippi**, historienne de l'art, chercheur  
**Aurélien Lemonnier**, conservateur au MNAM, architecte  
**Charlotte Poupon**, designer, chercheur  
**Alexis Markovics**, historien de l'architecture, chercheur  
**Carola Moujan**, designer, chercheur

#### **FORMAT DU COURS**

Atelier – 4hx10 semaines  
6 groupes

#### **LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

Français

#### **DESCRIPTIF DU COURS / PROGRAMME / OBJECTIFS**

Le Mémoire est un travail de réflexion dans un domaine proposé par l'étudiant (pertinent par rapport au champ de l'architecture intérieure ou du design) et validé par l'École. La question posée est située dans une large actualité culturelle et technique, en rapport aux mutations sociétales en cours.

Le travail du mémoire se situe en 8e et 9e semestres.

Les objectifs sont de :

- renforcer sa culture générale et élargir ses références
- faire preuve de qualités méthodologiques, de recherche documentaire et de réflexion
- développer son esprit critique
- s'exercer à la mission de diagnostic et de conseil présente dans l'exercice professionnel d'un architecte d'intérieur designer
- démontrer sa capacité à la fois à définir en toute autonomie un champ de réflexion, à traiter un sujet selon un positionnement personnel et à maîtriser la communication écrite

Pendant la production de leur mémoire de diplôme et afin d'en nourrir les méthodes et les contenus, les étudiants suivent les travaux du séminaire de recherche de l'École, *Ambiances pour habiter*, à raison de 3 à 4 séances durant le 1er semestre.

Ce séminaire est l'occasion de rencontrer des chercheurs qui présentent leur travaux portant sur des domaines variés et touchant à la thématique générale des ambiances

#### **NATURE DES EXERCICES**

Rédaction et soutenance du mémoire

#### **MODALITES D'EVALUATION**

Le mémoire est évalué par le directeur de mémoire. Il est en outre, postérieurement à cette évaluation, soutenu devant une commission composée d'enseignant(s) de l'École et d'au moins une personnalité extérieure. Les membres de la commission ont communication du mémoire deux semaines à l'avance. La soutenance est publique ; elle a pour objet de mettre l'étudiant en situation de préparation du passage du diplôme d'architecte d'intérieur-designer et à ses futurs exposés professionnels. Une mention est octroyée par chaque commission (Insuffisant, Passable, Assez Bien, Bien, Très Bien).